

# Faire sa déclaration trimestrielle Rsa

8

caf.fr

Les fiches-formation

Tous les trois mois, les bénéficiaires du Rsa doivent déclarer leurs ressources. Cette démarche est bien entendu réalisable sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) !

*Attention, une adresse mail est obligatoire pour réaliser cette téléprocédure.*

*Téléprocédure ouverte le premier jour suivant le premier jour du trimestre suivant celui à déclarer.*

1) Sur la page d'accueil du [www.caf.fr](http://www.caf.fr), connectez-vous à «Mon compte» (voir fiche n°2)



2) Une fois dans la rubrique «Mon Compte», dans la colonne de gauche, cliquez sur «**Déclarez mes ressources trimestrielles Rsa**». Cette rubrique est accessible pendant les trois mois suivants le trimestre demandé pour votre déclaration.



Un **récapitulatif** de votre **situation familiale** puis de votre **situation professionnelle** vous sont présentées. **Si celles-ci ont changées**, vous devez les modifier en ligne avant de pouvoir débiter votre déclaration trimestrielle.

## Déclaration trimestrielle RSA

Avant de compléter votre déclaration, vérifiez votre situation familiale ci-dessous :

**Vous :**  
Madame [nom] Né(e) le 02/11/1968

**Votre conjoint (e), concubin (e) ou pacsé (e) :**  
Monsieur [nom] Né(e) le 19/09/1963

**Vos enfant(s) ou autres(s) personne(s) :**  
[nom] Né(e) le 03/09/1992  
[nom] Né(e) le 07/07/1995

\*Votre situation a-t-elle changé ?  Oui  
 Non

Quitter

Continuer

Déclarez les ressources perçues lors des trois derniers mois. Selon votre situation, déclarez aussi les ressources de votre conjoint-e et de vos enfants de plus de 14 ans.

A chaque étape, cliquez sur «Continuer».

### Déclaration trimestrielle RSA

Quelles sont les ressources pour les 3 mois indiqués :

Madame

Né(e) le 02/11/1968

N'indiquez pas les prestations familiales versées par la Caf ou la Cmsa, la prime de retour à l'emploi, l'aide personnalisée de retour à l'emploi. Indiquez les ressources réellement reçues chaque mois (par exemple pour le mois de mars vous devez déclarer le montant de la pension alimentaire reçue en mars et le salaire net de février payé début mars). **Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès du service des impôts.** Déclarez les revenus perçus à l'étranger même non imposable en France.

	Juillet 2012	Août 2012	Septembre 2012
Salaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités de chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Si vous n'avez aucune ressource à déclarer, il vous suffit de cocher la case «Aucune ressource»

Orsare d'activité (Rsta)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Indemnités et secours financiers Réguliers	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres ressources	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Aucune ressource</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Si une incohérence apparaît entre les ressources déclarées et celles éventuellement connues par la Caf, vous pouvez :

- modifier votre saisie
- modifier votre situation
- laisser un commentaire pour apporter les précisions nécessaires à votre déclaration

**Bienvenue VALERIE LEROYER**  
 Retour à l'accueil

Dernière connexion le 26/08/2014 à 09:56


Les ressources que vous déclarez pour Valerie LEROYER ne correspondent pas à la situation que nous connaissons pour les mois de Avril 2015, Mai 2015, Juin 2015.

Merci d'apporter les précisions nécessaires pour confirmer votre déclaration

A la fin de la procédure, un récapitulatif de votre télédéclaration vous est présenté. Cliquez sur «Valider» : votre déclaration est directement transmise à votre Caf. Vous avez alors la possibilité d'imprimer cette page, afin de garder une trace écrite de votre démarche.

Argent place	u €		
Local non loué	0 €	0 €	0 €
Terrain non loué	0 €	0 €	0 €

Pour modifier, les informations saisies, cliquez sur le libellé de la rubrique correspondante  
 Pour transmettre votre déclaration, cliquez sur le bouton « Valider »



Une fois votre demande traitée, un message s'affiche sur la page d'accueil de votre espace personnel sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) pour vous avertir que vos ressources ont bien été prises en compte par nos services.